

## Chez TUI, voyagez avec le sourire!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## MAURITANIE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- Passeport valide 6 mois après la date de retour.
- Visa biométrique obligatoire. Les représentations diplomatiques mauritaniennes à l'étranger ne délivrant pas de visa biométrique, le visa s'obtient à l'arrivée, sur présentation du passeport et du formulaire de demande de visa complété (fourni sur place). Les passagers doivent détenir une preuve d'hébergement pour leur séjour.

  Visa individuel de tourisme (à ce jour) 30 jours : 55 euros.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

## **FORMALITÉS SANITAIRES**

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- Il est fortement recommandé d'être à jour de la vaccination contre la fièvre jaune pour un séjour en Mauritanie, en particulier pour les voyageurs qui se rendent au sud du Sahara.
- Il est préférable d'être vacciné contre la méningite bactérienne A + C + Y + W135.

## **USAGES & TRADITION**

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez <u>ICI</u> des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

